

## COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

### Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2019 à 20h

#### Convocation du 4 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Nombre de Conseillers municipaux : 15      Présents : 10 - procurations : 5

PRESENTS: COURBE Philippe-MERIC Jean Paul-SEMPROLI Pascale- LAGARDERE Jean-Louis -TURANI I BELLOTO Alexandra - CABANNES Michel – LARTIGUE RENOUIL Jacqueline - CHAZOTTES Martine- BERNARD Pascal- PEYRUSSON Denis.

Absents avec procurations : ROSEC Angélique -LACHAUX Evelyne -LABBE Sabrina- LACOMBE Céline-LAMBERT Didier.

Secrétaire de séance : Mr PEYRUSSON Denis

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2019.**

Ce dernier est approuvé à la majorité par 12 voix pour, 3 contre (BERNARD Pascal – LARTIGUE RENOUIL Jacqueline – CHAZOTTES Martine)

#### **Délibération des taux d'impositions 2019 :**

Le conseil municipal à l'unanimité par 15 voix pour, décide de maintenir les taux de l'année précédente et adopte les taux suivants :

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| - taxe d'habitation      | 11,24 % |
| - taxe foncière bâtie    | 13,91 % |
| - taxe foncière non bâti | 42,11 % |

#### **Délibération des budgets 2019 :**

##### **Budget principal de la Commune:**

En **fonctionnement** le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 922 710,92 €. Il dégage un autofinancement versé en investissement de 103 820€.

Pascal BERNARD s'étonne du budget énergie toujours élevé.

Jean Louis LAGARDERE explique les investissements fait dans l'éclairage public qui ont réduit la dépense.

JP MERIC précise qu'une démarche avec le SIPHEM est initiée pour effectuer une étude pour un équipement en biomasse ou géothermie sur l'école (principale zone de consommation actuelle). Les prochains travaux sur la mairie valoriseront également la chaufferie bois existante.

Pascal Bernard trouve que les ressources propres de la commune (contribution des impôts locaux) sont faibles au regard des dépenses totales de la commune, ces ressources couvrent juste l'équivalent des charges de personnel.

En **investissement** le budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 494 898,00 €. JP MERIC présente les différents programmes : Bâtiments (39 000€), Matériel (30 000€), Restructuration Mairie (230 000€), viabilisation de terrains (9 248€), Cimetière (11 000€), Place du foirail-Fonderie (53 540€), Place de la Mairie (6 300€), Voirie (16 100€), achat terrain (3000€).

Le programme opérations financières permet d'équilibrer ces dépenses et cela sans emprunt nouveau.

Le budget principal de la commune est adopté par 12 voix pour (5 procurations) et 3 voix contre (LARTIGUES RENOUIL Jacqueline - CHAZOTTES Martine- BERNARD Pascal)

**Budget Gite de Bacourey:** Le budget primitif 2019 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 77 680,00 €

- en investissement à la somme de 0.00 €

Est adopté à l'unanimité par 15 voix pour (5 procurations).

Martine CHAZOTTES demande des précisions sur la taxe de séjour, précisions apportées par Jean Paul MERIC.

**Budget Transports scolaires :** Le budget primitif 2019 s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 12 578.22 €

- en déséquilibre en section investissement à la somme de 29 844, 87 € en recette et 0,00 en dépenses.

Il est adopté à l'unanimité par 15 voix pour (5 procurations)

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du regroupement pédagogique qui devrait se réaliser avec Cudos, ce service sera normalement supprimé en septembre, la commune de Cudos assurant désormais les transports dans le cadre du futur RPI. Il n'y aura plus de ramassage au domicile des enfants mais un transport d'école à école.

**Budget Caisse Des Ecoles:** Le budget primitif 2019 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 181 622,08 €

- en investissement à la somme de 0,00 €

Est adopté à l'unanimité par 15 voix pour (5 procurations)

Pascal BERNARD demande si le problème de décalage de factures d'une année sur l'autre (comme en 2017 sur 2018) est susceptible de se reproduire. Martine CHAZOTTES souhaite savoir si de nouvelles communes ont postulé pour l'utilisation du service de restauration. Jean Paul MERIC précise qu'à ce jour pas de nouvelles demandes d'adhésion au service et une attention particulière a été portée pour affecter les factures à l'exercice lui correspondant.

**Budget Lotissement Lafue-Luret :** Le budget primitif 2019 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 188 991,60 €

- en investissement à la somme de 133 257,86 €

Est adopté à l'unanimité par 15 voix pour (5 procurations)

**Vote des Subventions Communales aux associations :** les subventions sont votées individuellement et adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés. Le montant total alloué s'élève à 9 505,00€.

Jean-Louis Lagardère précise que le Comité des Fêtes ne réalisera pas la Foire à la Cerise cette année et qu'il n'a pas sollicité de subvention.

Pascal Bernard demande des explications sur la subvention élevée du Canoë kayak. Il lui est précisé qu'elle vient appuyer l'animation faite auprès de l'école nécessitant la présence de brevet d'Etat.

Philippe Courbe informe que le Foyer rural risque d'être dissous lors de la prochaine assemblée générale, les activités qui perdureront (Gym, Tennis) devront se constituer en association.

### **Regroupement Pédagogique Intercommunal :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention de fonctionnement entre les communes de Bernos Beaulac et Cudos présenté par monsieur le Maire.

Il est désigné à l'unanimité les membres de la commission devant suivre le RPI : Mr MERIC- Mme LACOMBE – MME TURANI I BELLOTO – Mme LARTIGUE RENOUIL.

Monsieur le Maire fait le point sur les dernières informations concernant la classe d'occitan demandée par Cudos à l'Inspection académique et posant problème à ce jour.

### **Fond Départemental D'aide Aux Communes :**

- La demande de FDAEC au titre du fond intercommunal d'un montant de 22 425 € pour la restructuration des bureaux de la Mairie est adoptée par 14 voix pour et une voix contre (Mme CHAZOTTES)
- La demande de subvention au titre du FDAEC communal d'un montant de 15 169 € pour financer le matériel et les travaux de bâtiment est adoptée à l'unanimité.

### **Subvention Relative Aux Traitements Des Archives :**

La demande d'aide pour un traitement d'un fond d'archives communale estimés à 6 407,00 € HT pouvant être subventionné à hauteur de 75 % par le Département est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

Pascal BERNARD demande pourquoi le personnel technique n'a pas participé à la formation « geste de premiers secours » organisé par les pompiers le samedi 6 avril. La secrétaire de Mairie précise que les agents sont déjà presque tous formés.

Pascal BERNARD demande que soit nettoyé le miroir en bas de la mairie.

Prochain conseil municipal le lundi 20 mai 2019 à 20h